autre commentaire.

M. Rios reconnaît que le Chili est redevable de maints bienfaits à l'Allemagne et à l'Italie et exprime l'espoir que son pays continuera de vivre en paix

Buenos-Aires, 21 janvier. — On mande de Santiago-de-Chili que dans une allocution radiodiffusée mercredi soir, en présence de tous les ministres, M. Rios, chef de l'Etat chilien, a donné connaissance de la décision prise par son gouvernement de rompre les relations diplomatiques et financières avec les puissances de l'Axe. M. Rios a tenté de justifier cette décision en invoquant les engagements pris lors des différentes conférences interaméricaines, et en affirmant que l'attitude adoptée par toute puissance américaine devait être en fonction de l'unité du nouveau continent.

« Je vous donne ma parole, a dit textuellement M. Rios, que notre décision de rompre nos relations avec l'Axe ne signifie aucunement que nous méprisons les peuples allemand et italien auxquels le Chili est redevable de tant de bienfaits.

» Le Chili doit consentir des sacrifices pour le salut des démocraties, a conclu M. Rios, mais j'espère toutefois que nous pourrons continuer à vivre en paix comme par le passé. »

La situation des ressortissants des pays de l'Axe

Buenos-Aires, 21 janvier. — On mande de Santiago-de-Chili :

Le ministre de l'intérieur du Chili a déclaré que, conformément à la déclaration du président Rios, les banques et les autres affaires commerciales appartenant aux pays de l'Axe ou contrôlées par eux, pourront continuer de fonctionner à condition de se conformer à la loi. Les journaux et les agences de presse favorables à l'Axe, qui publieront quoi que ce soit contre la politique internationale du Chili, seront punis.

L'accord économique entre les puissances de l'Axe

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

magnifiques résultats qu'entraînera cette manifestation, dont l'avenir témoignera qu'elle a été la plus importante pour la nouvelle politique mondiale ».

Le « Berliner Boersen Zeitung » fait remarquer que la « Charte de l'Atlantique » anglo-saxonne n'est rien d'autre qu'une pure spéculation théorique, puisqu'on n'est pas encore parvenu, jusqu'à l'heure actuelle, à en déterminer la portée et le sens exacts et que la plus grande confusion règne dans le camp ennemi en ce qui concerne l'appréciation des possibilités économiques ainsi que des résultats politiques et sociaux qu'elle entraînera.

Les commentaires de la presse italienne

Rome, 21 janvier. — Sous des titres comme « Mobilisation de toutes les forces des puissances du Pacte tripartite », « Pour la victoire de l'ordre nouveau », et « Solidarité intercontinentale », les journaux soulignent l'importance des nouveaux accords économiques.

Le « Messagero » écrit que les trois grandes puissances qui sont appelées à établir un ordre nouveau basé sur la justice, en mettant fin à l'hégémonie anglo-saxonne, affirment chaque jour leur solidarité plus étroite et plus efficace. Les nouveaux accords économiques auront une influence énorme sur le cours de la guerre, et sur la collaboration intercontinentale qui sera le résultat le plus important de la victoire de l'Axe.

Le « Popolo di Roma » apprécie sur le fait que la communauté des buts de guerre de l'Italie, de l'Allemagne et du Japon, ainsi que la solidarité et la collaboration de ces trois puissances sont renforcées par les nouveaux accords. Libérés de toute ingérence étrangère et de toute exploitation éhontée, l'Europe et l'Asie vont réaliser un nouveau monde libre.

Vers la fin de la piraterie économique des Anglo-Saxons

Tokio, 21 janvier. — M. Tomkazu Hori, porte-parole du service d'information, a déclaré, au sujet des accords économiques germano-nippons et italo-nippons, que ces accords montraient que l'esprit qui a présidé à la conclusion du pacte tripartite se reflète dans les accords économiques qui sont établis en vue de mettre fin à la piraterie économique des Anglo-Saxons. Ces accords mettent le point final sur la reconnaissance des rôles respectifs au point de vue économique qui sont joués par le Japon dans la Grande-Asie et par l'Allemagne et l'Italie en Europe. Ils constituent une refonte complète de l'ordre européen qui, avant tout, sera basé sur une paix durable.

Le péril sous-marin, préoccupation dominante des Anglo-Saxons

Genève, 21 janvier. — On mande de Londres que la menace sous-marine reste toujours la principale préoccupation des adversaires de l'axe. C'est ainsi que le député travailliste Shinwell écrit dans le « Daily Mail » :

« Il reste une seule chance d'écarter le danger sous-marin, celle de construire sur une grande échelle des cargos plus rapides qui seraient en mesure de se soustraire plus facilement aux sous-marins ennemis.»

L'amiral Sir Hugh Zweedie, fait, de son côté, la même remarque dans l'« Evening Standard » et constate que ce problème reste le plus important de toute la stratégie alliée.

« Si les Anglo-Saxons, dit-il, ne construisent pas au plus tôt une flotte commerciale plus rapide, leur défaite est inéluctable. »

Enfin, on mande de Washington à l'agence Reuter, que l'amiral Sir Percy Noble, chef de la mission navale britannique à Washington, a déclaré que le péril sous-marin était « très sérieux » et que la guerre ne pouvait être gagnée sans qu'il fût définitivement écarté.

« Il est absolument nécessaire, a-t-il poursuivi, d'augmenter le nombre de navires convoyeurs et notamment celui des destroyers, dont on a besoin de toute urgence.

Les pertes en hommes de la marine américaine

Amsterdam, 21 janvier. — On mande de Washington : L'amirauté des Etats-Unis vient de publier une nouvelle liste des pertes subies par la flotte américaine au cours de la période du 16 au 31 décembre 1942. Elle porte les noms de 418 tués, 37 disparus et 403 blessés.

Pendant la première année de guerre la marine des Etats-Unis a, selon les données officielles, perdu 21.496 hommes.

LA GUERRE EN AFRIQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

militaire de l'Agence Reuter prévoit une bataille acharnée sur la route qui va à cette dernière localité.

La radio du Caire souligne, de son côté, la concentration d'importantes forces blindées allemandes dans plusieurs secteurs tunisiens.

Un exploit unique dans l'histoire de la guerre

Paris, 21 janvier. — Sur la côte orientale de Tunisie, un détachement allemand a réalisé un exploit unique, croyons-nous, dans l'histoire de la guerre. Du rivage, il a détruit à bord portant un sous-marin anglais qui s'était avancé trop près de la côte.

Les jeux ne sont pas faits !

Amsterdam, 21 janvier. — Commentant la situation en Afrique du Nord, M. Stimson, ministre de la guerre des Etats-Unis, a notamment déclaré que les pertes subies par le maréchal Rommel n'étaient pas considérables et que la situation en Tunisie était inchangée.

Au Maroc, un attentat fait 50 victimes

Rome, 21 janvier. — Un accident de chemin de fer vient de se produire sur la ligne Fez-Oudjda, où une bombe a été lancée au passage d'un train militaire américain. On compte cinquante victimes.

L'agriculture britannique attend vainement les phosphates de l'Afrique du Nord

Genève, 21 janvier. — Le « Manchester Guardian » se fait l'écho des doléances des agriculteurs britanniques à qui l'on avait promis des engrais provenant de l'Afrique française du Nord, — notamment des phosphates — et qui ne les voient pas arriver. Il ressort des commentaires de ce journal, que c'est le manque de tonnage qui empêche le transport, vers la Grande-Bretagne, des engrais attendus.

« Toute collaboration des gaullistes avec M. Peyrouton leur est impossible », disent-ils

Paris, 21 janvier. — Le bruit a couru que les gaullistes d'Afrique du Nord avaient approuvé la nomination de M. Peyrouton. La feuille que l'ex-général de Gaulle fait publier en langue française à Londres dément formellement ce bruit. Elle écrit qu'en raison de son passé, toute collaboration avec M. Peyrouton est impossible.

D'autre part, le « Daily Herald » estime que « le choix de M. Peyrouton a été le plus malheureux qui puisse être ».

« Est-ce que c'est là, poursuit ce journal, le choix de M. Giraud ? M. Peyrouton est-il le délégué du gouvernement des Etats-Unis ? Sa nomination est-elle approuvée par Harold Mac Millan et par le gouvernement britannique ?

» Les milieux officiels de Londres, mardi soir, refusaient d'y répondre.

Ce Peyrouton est un personnage étrange et sinistre, ayant la réputation de vouloir courir plusieurs lièvres à la fois et de chasser avec toutes les meutes. On soupçonne que le département d'Etat est tombé dans ses filets, qu'il s'est laissé prendre à ses « suaves assurances » et qu'il a persuadé Giraud de nommer Peyrouton à ce poste-clé. En fait, c'est le plus mauvais choix qui pouvait être fait. Peyrouton inspire la méfiance aux Français de tous les partis. Il est détesté par la population arabe. Enfin, de Gaulle et ses collègues n'ont pour lui que de la répugnance. »

Le directeur des postes de Gibraltar assassiné

Rome, 21 janvier. — On mande d'Algésiras à l'agence Stéphani :

On apprend que M. Henry Jessop, directeur des postes à Gibraltar, a été tué dans son bureau dans des circonstances mystérieuses. A côté du cadavre, qui présentait à la tête une blessure provoquée par une arme à feu, on a retrouvé le révolver, instrument du crime, que le meurtrier avait laissé sur place pour faire ressembler à un suicide.

NOUVELLES DU MONDE

M. AMERY AVOUE QU'UNE CRISE ALIMENTAIRE SÉVIT AUX INDES

Amsterdam, 21 janvier. — On mande au service d'informations britannique que le ministre anglais des Indes, M. Amery, a avoué aux Communes qu'une certaine pénurie de vivres sévissait actuellement aux Indes. « Le gouvernement a déjà songé à-t-il dit, à introduire le rationnement des denrées alimentaires dans certains districts. Il faudra envoyer du blé aux Indes afin de faire face aux premières difficultés, en attendant la prochaine récolte. »

L'OPPOSITION A LA POLITIQUE DE GUERRE EN AFRIQUE DU SUD

Amsterdam, 21 janvier. — On mande du Cap au service d'information britannique :

Se faisant l'écho de l'opposition rencontrée en Afrique du Sud par la politique de guerre du gouvernement sud-africain, le général Smuts a déclaré au parlement qu'il avait interdit aux membres du gouvernement de faire du service militaire actif.

14.000 MÉTALLURGISTES EN GRÈVE AU CANADA

Amsterdam, 21 janvier. — On mande d'Ottawa que près de 14.000 métallurgistes canadiens ont cessé le travail pour des questions de salaires. Jusqu'à présent, ajoute-t-on, tous les efforts du gouvernement pour apaiser le conflit ont échoué. Aussi envisage-t-on, dans les milieux officiels, l'étatisation des industries métallurgiques en vue de prévenir toute grève à l'avenir.

DEUX COMMUNISTES CRIMINELS ARRÊTÉS A BARCELONE

Barcelone, 21 janvier. — La police criminelle espagnole a arrêté deux communistes recherchés depuis la guerre civile. L'un d'entre eux était président du Comité rouge et brûlait vives ses victimes après les avoir arrosées de pétrole. L'autre était chauffeur de la « voiture de la mort » et a de nombreux crimes sur la conscience. Le « tribunal de guerre » a demandé la peine capitale pour les deux criminels.

Un camp de concentration confortable

Comme on le sait, un certain nombre de juifs de nationalité étrangère sont rassemblés dans des camps de concentration. Cette situation suscite, de temps en temps, dans certains milieux de la population française, des regrets et des plaintes à l'égard de ces « pauvres Juifs ». Depuis quelque temps, cette sentimentalité semble contagieuse. Une telle compassion n'est nullement justifiée. Elle a cependant incité les autorités à accorder des faveurs aux « persécutés ». Constatons, d'ailleurs, qu'il s'agit uniquement de juifs qui étaient autrefois allemands, autrichiens, polonais ou tchèques.

A proximité d'Aix-en-Provence, à Milles, se trouve un camp de concentration de 1.200 juifs ex-allemands ou autrichiens. Le journal « Aujourd'hui » signale que ce camp est pourvu de tout d'une façon plus qu'abondante.

En voici un exemple :

Le 7 mai 1942, le gouvernement français informa — selon « Aujourd'hui » — le préfet du département des Bouches-du-Rhône, que 54.000 points textiles étaient accordés aux internés, ce qui permettait de remettre à chacun d'eux 70 points, tandis que normalement, on n'allouait à chaque Français que 20 points. Une note confidentielle exhortait le surveillant à vérifier consciencieusement la répartition de ces points. En outre, elle soulignait l'importance de ce rationnement et ajoutait que pour les occupants nécessiteux, des bons d'achat seraient établis au nom du camp. Un certain crédit devait être accordé à ce sujet.

Un autre exemple :

Le 13 août, une section de la Solidarité nationale, qui est entretenue partiellement par les dons de Français, a remis au camp de Milles 310 chemises, 230 caleçons, 90 gilets, 288 paires de sabots, 240 vestons, 180 manteaux, 170 pantalons, 20 fichus, 10 pull-over et 250 paires de chaussettes.

« Aujourd'hui » se demande combien d'Aryens attendent et attendront peut-être toujours qu'on leur donne des bons d'achat pour des vêtements absolument indispensables.

Enfin, l'administration française fait remettre le 13 août, toujours au même camp, une tonne de savon à 72% de matières grasses, ainsi que du lait condensé et des boîtes de conserve.

« Aujourd'hui » conclut en assurant qu'il serait particulièrement heureux d'apprendre que ses informations sont inexactes.

Recherche de disparus

Paris, 21 janvier. — Le délégué de la Croix-Rouge allemande en France demande des renseignements sur les personnes disparues dont les noms suivent. On est prié d'envoyer les réponses par écrit, avec le nom du disparu bien en évidence, à la Croix-Rouge allemande, 46, avenue Kléber, Paris :

1° Taillefert Marcel, né le 6 mars 1906, à Reuilly-Saulgny (Aisne), 136e R.I.F., C.M. 1, matricule 300, secteur postal 13.069, bureau de recrutement Soissons (Aisne). Depuis le début de la guerre, Taillefert se trouvait dans une ferme à Presles, près de Carignan (Ardennes). C'est de là qu'au début mai 1940, il écrivait pour la dernière fois à ses parents. Le disparu aurait été blessé le 16 ou le 17 mai 1940, dans les environs de Bisgny.

2° Perrin Emile-Maurice, né le 19 septembre 1910, à Bazolles (Nièvre), 23e R.A. coloniale. Adresse personnelle : Jailly, par Aunay-en-Bazois (Nièvre). Le 16 juin 1940, la compagnie de Perrin se trouvait à Commercy (Meuse). Perrin a quitté les colonnes pour s'acheminer vers la frontière belge. Depuis lors on est sans nouvelles de lui.

3° Delcourt François, née le 18 janvier 1914 110e R.I., matricule L.M. 84, secteur postal 13.970. Adresse civile : 4, rue de la République, Gravelines (Nord). Le 16 mai 1940, il se trouvait dans les environs de Nivelle (Belgique). Depuis ce moment on est sans nouvelles de lui.

4° Desse Husmar, né le 11 juillet 1910, à Maubeuge, 87e R.I., matricule 1780, secteur postal 218 à Feignies. A été vu pour la dernière fois le 16 juin 1940 à Bassy (Calvados). Il était porteur de sa carte d'identité et d'un portefeuille contenant 500 fr.

5° Mardikian, né le 17 juillet 1906 en Turquie, près de Bursa. Dernière adresse : soldat français, chef électricien, à la caserne d'Ancenis (Loire-Inférieure), dépôt 23.

6° Journaux Raymond, 146e R.I., 21e B.I., 3e F.V., matricule 963, secteur postal 5.251. 1er bureau de recrutement de la Seine, né le 16 janvier 1916 à Saint-Denis. Sa femme a reçu sa dernière lettre le 16 juin 1940. A ce moment Journaux se trouvait à Dompaire (Vosges). Depuis lors on est sans nouvelles de lui.

7° Bulacz Jean, né le 29 avril 1907 à Bocowa, 1er régiment d'infanterie, boîte postale 32, Mauren Morbihan). Il faisait partie de l'armée polonaise. Les dernières nouvelles datent du 6 juin 1940.

8° Bolesias Bielski, né le 4 février 1889. Adresse civile : 66, quai de l'Hôtel-de-Ville, Paris-IVe. Des détails complémentaires manquent.

9° Blanc Maurice, né le 21 juin 1903 à Sainte-Geneviève (Oise), 81e R.I., 2e C.O.A., caserne Tanquin, Beauvais (Oise). Adresse civile : 31, rue de Canzy, Merle (Oise). Le 12 juin 1940, Blanc se trouvait à Fontainebleau. Depuis cette date sa famille manque de nouvelles.

10° Choiseau Gabriel-Joseph, né le 1er janvier 1916, 2e groupe autos mitrailleurs, escadron antichars, recrutement d'Orléans, secteur postal 12.220. Le 4 juin 1940, Choiseau se trouvait à Erondelle, dans la Somme, à environ 15 ou 20 kilomètres de la mer.

Les nouvelles demandes doivent être adressées uniquement sur des formulaires portant la mention « Disparus militaires », délivrés par la Croix-Rouge allemande, 46, avenue Kléber, Paris. Pour des raisons techniques, la Croix-Rouge allemande ne peut prendre en considération que les demandes qui ont déjà été examinées préalablement sans résultat par d'autres organismes.

Notre ravitaillement

Les légumes

Il peut paraître inopportun de parler de légumes à cette époque de l'année, où ils sont rares ; on pourrait même nous taxer d'humour si nous abordions le sujet des fruits, puisque en raison des événements, il ne faut pas espérer d'arrivages d'oranges, de mandarines, de bananes, de dattes et de figues. Mais notre enquête sur le ravitaillement nous amène à traiter ce sujet, en partie hors de saison, puisqu'il nous reste les légumes secs les fruits étant soumis à la même réglementation que les légumes frais.

Légumes frais. — Aucune mesure de rationnement n'a été adoptée pour la mise en vente des légumes. On s'est borné à assurer une juste répartition entre les consommateurs, l'approvisionnement du marché et à éviter la hausse exagérée des prix par la taxation.

Un organisme spécial dirige et contrôle la collecte, l'expédition des centres producteurs, la répartition, la vente des légumes provenant du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la réception des produits venant des autres régions.

Les légumes ne peuvent circuler qu'avec une autorisation de transport délivrée par le ravitaillement général, certaines facilités étant accordées, sous le régime de la consommation familiale aux propriétaires de jardins.

Une carte professionnelle seule autorise le commerce des productions potagères, maraîchères et de grande culture. Seuls aussi les grossistes peuvent acheter directement aux producteurs.

Pour les consommateurs pas de rationnement, aucune inscription. Un conseil : s'approvisionner toujours, autant que faire se peut, chez le même commerçant qui connaissant ses clients pourra ainsi les faire participer à la répartition équitable que recherche le service du ravitaillement général.

L'intérêt du consommateur est aussi de s'approvisionner en une qui plusieurs sortes de légumes au moment opportun de façon à réserver certains légumes qui se conservent bien, comme les rutabagas pour les semaines difficiles où les légumes frais et les pommes de terre feront défaut.

Chaque mois, un arrêté préfectoral fixe les prix limites des légumes frais tant pour la région de Lille que pour ceux qui proviennent de départements autres que le Nord et le Pas-de-Calais. L'affichage des prix est obligatoire pour ces produits. Le consommateur doit exiger que les prix affichés soient respectés et avec le contrôle officiel, c'est le meilleur moyen d'éviter les hausses injustifiées.

Légumes secs. — Le Nord est un département producteur, ce qui permet de faire régulièrement une distribution mensuelle de cette denrée, le taux de celle-ci varie selon les saisons : il est plus élevé pour les communes urbaines que pour les communes rurales.

Pour participer à cette distribution, le consommateur est tenu de s'inscrire chez un détaillant de son choix. La vente des légumes secs n'est autorisée que contre remise d'un talon. La circulation en est interdite sans autorisation de transport. Toute la réglementation vise à augmenter les ressources, à assurer la collecte en évitant fraudes et abus et à la répartir dans le commerce pour qu'en dernier ressort l'ensemble de la population en profite dans la plus large mesure possible.

LES ACTUALITÉS CINÉMATOGRAPHIQUES DE LA SEMAINE

Le 10e anniversaire du nouvel an, le Maréchal Pétain a reçu à l'hôtel du Parc, à Vichy, les vœux du corps diplomatique et ceux de 1.200 écoliers de France venus lui apporter près de quatre millions recueillis dans les écoles pour soulager les enfants de prisonniers.

De nombreux ateliers des réparations des chemins de fer allemands fonctionnent en Ukraine.

A Saint-Trond, un horloger de la ville a mis cinq ans pour construire une horloge astronomique composée de 20.000 pièces et pesant 4.000 kilos.

A Genève s'est tenue une exposition de l'artisanat français, et à la galerie nationale de Berlin une exposition de la peinture hongroise contemporaine.

Le sixième anniversaire de la mort d'Antonio Primo de Rivera, fondateur de la Phalange espagnole, a donné lieu à des cérémonies commémoratives dans toute l'Espagne. A Madrid, la cérémonie funèbre s'est déroulée en présence du Caudillo.

La caméra nous transporte sur le front de l'Est. Dans la secteur de Leningrade, les tranchées allemandes sont creusées à proximité des terminus des lignes de tramways. L'artillerie, par son feu nourri, empêche le ravitaillement des positions bolchevistes.

Dans le secteur de Toropes, plusieurs divisions soviétiques encerclées sont vouées à la destruction. Une attaque massive de tanks ennemis pour rompre le cercle d'acier vient se briser devant les positions allemandes. Le champ de bataille est jonché de cadavres de chars américains détruits. Les Soviets, réduits à la défensive, sont soumis pendant toute une nuit au feu formidable de l'artillerie. L'ennemi a perdu sur cette partie du front 14.000 morts, 4.200 prisonniers, 542 chars et plusieurs milliers de camions de toutes sortes.

LE SÉJOUR DE M. ARRESE EN ALLEMAGNE

Berlin, 21 janvier. — Jeudi à midi, M. Arrese, ministre espagnol du Parti, a été reçu à l'hôtel de ville de Berlin par M. Steeg, bourgmestre en chef. Il était accompagné de M. Viadés, vice-secrétaire de la Phalange et d'un certain nombre de personnalités espagnoles et de journalistes. La réception s'est déroulée dans une atmosphère particulièrement cordiale et M. Steeg a déclaré qu'il lui était surtout agréable de recevoir un des plus anciens collaborateurs du Caudillo.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 22 janvier 1943. — No 36

Le parfum de la dame en noir

par Gaston LEROUX

La Dame en noir n'eut pas à intervenir, car Mrs Edith parlait encore que nous entendîmes derrière la porte du corridor un grand bruit ; et des coups furent frappés, pendant que la voix d'Arthur Rance nous suppliait de « lui ouvrir » tout de suite. Il criait :

« J'apporte « la petite épingle à tête de rubis ! »

Rouletabille ouvrit la porte.

Arthur Rance ! dit-il, vous voilà donc enfin !... »

Le mari de Mrs Edith semblait désespéré :

« Qu'est-ce que j'apprends ? Qu'y a-t-il ?... Un nouveau malheur ?. Ah! j'ai bien cru que j'arriverais trop tard quand j'ai vu les portes de fer fermées et que j'ai entendu dans la tour la prière des morts. Oui, j'ai cru que vous aviez exécuté » le vieux Bob ! »

Pendant ce temps, Rouletabille avait, derrière Arthur Rance, refermé la porte aux verrous.

« Le vieux Bob est vivant et le père Bernier est mort ! Assevez-vous donc, Monsieur », fit poliment Rouletabille.

Arthur Rance, considérant, à son tour, avec étonnement, la planche à dessin, le godet pour la peinture, et le crâne ensanglanté, demanda :

« Qui l'a tué ? »

Il daigna alors s'apercevoir que sa femme était là et il lui serra la main, mais en regardant la Dame en noir.

» Avant de mourir, Bernier a accusé Frédéric Larsan ! répondit M. Darzac.

— Voulez-vous dire par là, interrompit Mr Arthur Rance, qu'il a accusé le vieux Bob ? Je ne le souffrirai plus ! Moi aussi j'ai pu douter de la personnalité de notre bien-aimé oncle, mais je vous répète que je vous rapporte « la petite épingle à tête de rubis !

Que voulait-il dire, avec sa petite épingle à tête de rubis ? Je me rappelais que Mrs Edith nous avait raconté que le vieux Bob la lui avait prise des mains, alors qu'elle s'amusait à l'en piquer, le soir du drame du « corps de trop ». Mais quelle relation pouvait-il y avoir entre cette épingle et l'aventure du vieux Bob ? Arthur Rance n'attendit point que nous le lui demandions, et il nous apprit que cette petite épingle avait disparu en même temps que le vieux Bob, et qu'il venait de la retrouver entre les mains du Bourreau de la mer, reliant une liasse de bank-notes dont l'oncle avait payé, cette nuit-là, la complicité et le silence de Tullio qui l'avait conduit dans sa barque devant la grotte de Roméo et Juliette et qui s'en était éloigné à l'aurore, fort inquiet de n'avoir pas vu revenir son passager.

Et Arthur Rance conclut, triomphant :

« Un homme qui donne à un autre homme, dans sa barque, une épingle à tête de rubis, ne peut pas être, à la même heure, enfermé dans un sac de pommes de terre, au fond de la Tour Carrée ! »

Sur quoi Mrs Edith :

« Et comment avez-vous eu l'idée d'aller à San Remo ? Vous savez donc que Tullio s'y trouvait?

— J'avais reçu une lettre anonyme m'avisant de son adresse, là-bas...

— C'est moi qui vous l'ai envoyée », fit tranquillement Rouletabille...

Et il ajouta, sur un ton glacial :

« Messieurs, je me félicite du prompt retour de Mr Arthur Rance. De cette façon, voilà réunis autour de cette table tous les hôtes du château d'Hercule... pour lesquels « ma démonstration corporelle de la possibilité du corps de trop » peut avoir quelque intérêt. Je vous demande toute votre attention ! »

Mais Arthur Rance l'arrêta encore :

« Qu'entendes-vous par ces mots : « Voilà réunis autour de cette table tous les hôtes pour lesquels la démonstration corporelle de la possibilité du corps de trop peut avoir quelque intérêt ? »

— J'entends, déclara Rouletabille, tous ceux parmi lesquels nous pouvons trouver Larsan ! »

La dame en noir, qui n'avait encore rien dit, se leva, toute tremblante.

(A suivre.)

CHRONIQUE REGIONALE

AVIS

concernant la déclaration des armes et des munitions détenues par les officiers démobilisés de l'armée française transitoire

Les officiers et fonctionnaires de l'armée française au rang d'officier, qui ont été démobilisés après le 10 novembre 1942, sont obligés de déclarer, entre le 18 et le 31 janvier 1943, à la Kreiskommandantur compétente pour leur domicile (à la Feldkommandantur 678 pour l'arrondissement de Lille) les armes et les munitions détenues par eux, pour y obtenir une attestation. Pour les armes à feu doivent être indiqués la marque de la fabrique, le numéro de fabrication et le calibre. L'attestation de la Kommandantur n'accorde au détenteur que le droit de conserver l'arme dans sa maison. Il n'a pas le droit de porter l'arme.

Au cas où cette déclaration ne serait pas faite dans le délai prescrit les officiers en question risqueraient des peines du fait de détention illicite d'armes, suivant l'ordonnance du commandant militaire de la Belgique et du Nord de la France concernant la délivrance des armes du 27/12/1941 (VOBL.-d. Mil.-Bef. in Belg.u. Nordfr. S. 813).

Der Oberfeldkommandant,
(Signé): DASER,
Generalmajor.

LA RELÈVE

Des ouvriers du Nord partent pour l'Allemagne

Jeudi, vers la fin de l'après-midi, un train partait de Lille, emmenant vers les usines du Reich, un important contingent de travailleurs spécialisés de la région du Nord.

A Valenciennes et à Maubeuge, d'autres groupes d'ouvriers se joignaient au convoi.

Vous entendrez à Radio-Lille, dimanche

...De 11 à 13 h. : Causerie des spectacles de M. Jules Tardieu ; Ouverture de Gwendoline (Chabrier) ; Rédemption, poème symphonique (C. Franck) ; « Les Préludes » (Liszt), par l'orchestre Paul Theisen ; Récital de piano par M. Henri Haspel : « Fantaisie impromptu » (Chopin), « Barcarolle » (M. Soret), « Nocturne en fa dièse » (Chopin) ; « Ballade n° 1 » (Chopin) ; Deux poèmes de Mousseron : « Le coup de poing électrique » et « Cafoungnette et l'ours », dits par M. Maurice Leclercq ; Quelques mélodies par M. Jean Mars : a) « Les nuits » (Luciani et Maupas), b) « Idéale » (Tosti), c) « Chanson d'automne » (Rollinat), d) « Si je pouvais n'avoir plus d'yeux » (Daniderff) ; « Transmission », un acte, de Simone, interprété par l'auteur, Jouvenel, M. Ridez, Claude Noël, Mlles O. Brochet et Lamberty.

Une mesure de défense passive

En vertu d'un arrêté de M. le préfet du Nord, il est prescrit aux propriétaires et gérants de tous les immeubles du département de faire effectuer sans délai, la signalisation dans les caves des parties de murs qui, en cas de sinistre, pourraient être rapidement démolies pour donner accès aux caves voisines.

Cette signalisation sera faite au moyen d'un cadre très apparent, d'un mètre carré au moins, largement dessiné sur les murs, soit à la chaux, soit au moyen de peinture blanche.

Des contrôleurs passeront dans toutes les maisons pour s'assurer que ces prescriptions ont bien été observées.

Des contraventions seront relevées en cas d'inobservation de ces prescriptions.

Nomination de M. Bourlet comme directeur d'un service au ministère de la production industrielle et des communications

Le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications a décidé de créer auprès de son cabinet, un service charge, sous la direction de M. Bourlet, d'animer et de coordonner l'action de documentation et d'information entreprise ou à entreprendre en vue de faire connaître la structure de l'organisation industrielle, commerciale et artisanale, son fonctionnement et son but. Ce service bénéficiera en premier lieu de l'appui d'organismes relevant du secrétariat d'Etat à la production industrielle. Cette action s'appuiera, en outre, sur la doctrine élaborée au sein du Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale et sur l'opinion des milieux intéressés qu'il a été chargé par M. Bichelonne de recueillir et transmettre.

N.D.L.R. — Le nouveau directeur, M. Bourlet, est originaire du Nord et est le neveu de M. Bourlet, ancien directeur du Crédit du Nord.

Les retenues fiscales sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères

Les nouveaux barèmes à utiliser en 1943 par les employeurs

Il est rappelé que les patrons et employeurs de toutes catégories doivent effectuer pour le compte du Trésor la retenue de l'impôt cédulaire sur les sommes qu'ils paient à titre de traitements, salaires, indemnités, émoluments, remises, commissions, participations, primes, gratifications, gages, pourboires et autres rétributions relevant de la cédule des traitements et salaires.

Les personnes, sociétés ou associations qui paient des pensions ou des rentes viagères doivent opérer la même retenue sur les arrérages qu'elles versent.

Par suite de la suppression de la contribution nationale extraordinaire et des modifications apportées au taux ainsi qu'au mode de calcul de l'impôt cédulaire, de nouveaux barèmes ont été établis pour l'application en 1943 de la retenue à la source de l'impôt sur les traitements et salaires.

Les employeurs et débirentiers devront utiliser ces documents pour le calcul des retenues applicables à toutes les sommes imposables payées par eux en 1943.

Les nouveaux barèmes se trouvent actuellement à leur disposition dans les bureaux de l'administration des contributions directes (bureaux des contrôles et des directions départementales).

Un barème spécial a été prévu pour la taxation des primes, tantièmes, gratifications, participations et autres rétributions qui sont payés en sus d'émoluments réguliers.

Les employeurs et débirentiers peuvent aussi se faire délivrer gratuitement dans les bureaux indiqués ci-dessus, une notice contenant les renseignements utiles pour les guider dans l'application de la retenue. Une notice spéciale indique les règles à suivre en ce qui concerne certaines catégories de travailleurs: ouvriers agricoles, ouvriers forestiers, ouvriers travaillant à domicile, marins, pêcheurs rémunérés à la part. Les employeurs doivent préciser celle de ces notices qui leur est nécessaire.

En raison de la nécessité d'économiser le papier, ils sont instamment priés de ne demander que les barèmes et notices qui leur sont strictement indispensables.

Aux éleveurs colombophiles du Nord

Les éleveurs colombophiles habitant le département du Nord dont les pigeons sont déclarés, sont informés qu'une répartition de graines leur sera faite par les soins du Syndicat d'achats en commun des éleveurs colombophiles, 2, avenue du Peuple-Belge, à Lille, à partir du dimanche 25 : Deux kilos par pigeon.

AMICALE DES SURVEILLANTS ET ASSIMILES DE L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX ET TOURCOING. — Vendredi, à 17 h. 30, réunion de commission. Dimanche 24, à Roubaix, café des Orphéonistes, 124, rue de la Gare, et à Tourcoing, Café des portes, avenue Gustave-Dron, de 9 h. 30 à 11 h. 30, permanence pour la perception des cotisations, paiement des indemnités pour maladies, des retraites et des A.S. aux membres de la Caisse 31. Inscription et remise des livrets aux nouveaux membres.

LILLE

Famille corporative du cuir

La journée corporative du 23 janvier et la matinée artistique qui était prévue pour 14 h. au Théâtre Sébastopol, sont reportées à une date ultérieure. Un avis paraîtra dans le « Journal de Roubaix » fixant la nouvelle date de ces manifestations.

UN PEU RELUISANT TRIO EST DÉFÉRÉ AU PARQUET. — M. Albert Duriez qui travaille actuellement en Allemagne, avait chargé récemment Jules Uson, 34 ans, mouleur, demeurant à Lille, 18, rue Léon-Gambetta, de remettre une certaine somme d'argent à Mme Duriez. Uson dilapida l'argent et, sur plainte, fut mis en état d'arrestation.

Une perquisition effectuée à son domicile permit d'établir qu'il vivait maritalement avec Germaine De Backer, épouse Roman, 33 ans, employée de bureau. Cette personne fut trouvée en possession de faux papiers d'identité au nom de Anne-Marie Bastien, épouse Uson, établis avec la complicité du mouleur.

L'enquête révéla par la suite que Germaine De Backer avait dépensé en compagnie de Suzanne Lefebvre, 23 ans, dactylo, domicilié à Lille, 10, place de Béthune, une somme de 1.200 fr. que lui avait remise Mlle Denise Deprurck, demeurant à Roubaix, 69, rue Cadeau, en vue de procéder à des achats de denrées.

Les trois prévenus ont été déférés au parquet et seront poursuivis pour abus de confiance. Germaine De Backer et Jules Uson sont, en plus, inculpés d'usurpation d'état civil et de complicité.

NORD

Un jeune homme tente d'assommer une fermière pour la voler, à Warhem

Il y a quelques jours, Mme Gabrielle Wasele était occupée aux travaux de sa ferme quand un jeune homme se présenta déclarant que M. Waeles venait d'être blessé et se trouvait dans une ferme voisine.

La fermière s'apprêtait à se rendre auprès de son mari, quand elle rencontra sur le chemin qui lui assura que son mari n'était pas blessé.

Mme Wasele retourna chez elle, mais à peine rentrée, elle fut assaillie par le jeune homme qu'elle avait vu précédemment. La fermière qui avait été frappée brutalement, réussit à se libérer de son agresseur qui s'enfuit alors à bicyclette.

Il avait déjà commencé à emplir un sac de pommes de terre et avait dérobé trois paquets de cigarettes dans un tiroir.

La gendarmerie recherche activement l'auteur de cette agression.

Un ouvrier d'Odomez avait volé 664 mètres de tissu

Une usine d'Odomez, près de Condé, détenait un stock important de percale et de cretonne destiné à sa fabrication. Or, au cours d'un récent inventaire, on s'était aperçu qu'il ne manquait pas moins de 664 mètres de percale d'Alsace.

Les gendarmes de Condé ont arrêté Fernand Balan, 44 ans, manœuvre, 3, rue Kuhlmann, à Odomez qui, après s'être confectionné des sous-vêtements avec une partie de l'étoffe dérobée, en avait vendu 273 mètres à 40 fr. le mètre. Le reste fut retrouvé, au cours d'une perquisition au domicile de l'ouvrier, dissimulé dans des armoires ou sous les matelas.

PAS-DE-CALAIS

UN JEUNE CULTIVATEUR DE BOIS-EN-ARDRES ESSUIE DE MYSTÉRIEUX COUPS DE FEU. — Mardi vers 6 h. 45 du matin, le jeune Marius Lefebvre, âgé de 16 ans, pénétrait dans l'écurie de la ferme de ses parents quand deux coups de feu furent tirés. Les balles sifflèrent à ses oreilles.

Le jeune cultivateur alerta aussitôt le personnel qui se mit à rechercher, mais en vain, l'auteur de ces coups de feu. La gendarmerie d'Ardres, alertée, ouvrit aussitôt une enquête qui jusqu'ici n'a pas permis la découverte de l'agresseur.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

L'auteur d'une agression contre une septuagénaire à Maubeuge est condamné à dix ans d'interdiction de séjour

Le 28 mai 1942, Arthur Beauralin, 34 ans, manœuvre à Maubeuge, se présenta chez Mme Richard, suite Cayeux, n° 7, à Maubeuge, proposant l'échange de haricots contre du sucre.

Sachant que la vieille dame était seule, il lui assena un violent coup de poing sur la tête, puis, s'armant d'un fer à repasser, il en frappa sa victime jusqu'à ce que celle-ci s'écroulât. Il se mit ensuite à fouiller tous les meubles et se retira.

Reprenant ses sens, Mme Richard donna de son agresseur un signalement qui permit de l'arrêter.

Arthur Beauralin est condamné à cinq ans de travaux forcés, dix